

Introduction : « l'enquête sociale ; enjeux et effets »

Bonjour à toutes et à tous et merci d'avoir répondu à l'invitation de l'ARIFTS et de l'ANDES pour cette journée consacrée à l'enquête sociale, une pratique peu connue, confidentielle presque, et à propos de laquelle vous trouverez sans doute peu de documentation. L'enquête sociale en matière civile est une disposition qui appartient au monde judiciaire ; on la connaît peu dans le secteur de l'action sociale et éducative, aussi peu d'ailleurs que le cadre d'intervention du juge aux affaires familiales, qui en est le principal "utilisateur". Ce n'est pas un moindre paradoxe puisque ce sont principalement des travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, assistants sociaux..., et parfois des psychologues, qui exercent ces mesures, très souvent il est vrai, à titre libéral. Organiser cette journée dans un institut de formation de travailleurs sociaux, prenait donc pour nous tout son sens, dès lors qu'il s'agissait de faire mieux connaître cette pratique qui n'est d'ailleurs pas sans soulever parfois une certaine méfiance ; il faut bien admettre que le terme « enquête » est lui-même connoté et peut susciter un déferlement imaginaire qui rajoute au caractère intrusif, bien réel lui. Les professionnels eux-mêmes, dans certaines formes de pratiques, n'ont peut-être pas toujours été étrangers à cette méfiance ; il faut savoir balayer devant notre porte.

Cette journée, soutenue par l'ANDES et rendue possible grâce au concours de l'ARIFTS, a cette particularité d'avoir germé dans la tête de quelques-uns d'entre nous qui avons, depuis une dizaine d'années, à Angers, fait le pari que nous pouvions tirer profit d'une sortie de l'isolement que notre fonction implique souvent. Penser ensemble, nous est apparu comme une richesse qui pouvait venir étayer notre pratique, lui donner une certaine consistance, une certaine densité. Notre groupe angevin a ainsi, au fil des années, construit des liens, d'abord entre ses membres, mais aussi avec les magistrats, lui conférant, je crois, une certaine légitimité, une certaine assise. Sans nier la singularité des pratiques et des choix, notre petit collectif constitue à la fois un lieu ressource pour ses membres, en même temps qu'il propose, dans le lien aux juges, un espace de concertation et de possible co-élaboration. Sans autre ancrage que dans une certaine filiation à l'ANDES, à laquelle l'adhésion pour autant n'est pas une obligation pour intégrer le groupe, sans autre engagement que le désir de ses membres d'en être, ce groupe fait, à sa manière, "institution", même s'il n'en est pas une, au sens d'une organisation reconnue, dotée d'une existence juridique et ayant pignon sur rue ; notre groupe fait institution en ce qu'il constitue une scène créative, un espace d'invention, dont cette journée est le témoin.

L'idée de cette journée était donc double pour nous ; il s'agissait à la fois de tenter de faire connaître, plus largement que dans le cercle restreint de ceux qui la pratiquent, l'enquête sociale ordonnée par les juges aux affaires familiales, mais aussi d'en examiner quelques enjeux et de possibles effets. Car si elle est une pratique d'investigation, d'évaluation, censée apporter au magistrat qui l'a ordonnée, des éléments d'information et de compréhension susceptibles de l'aider dans sa prise de décision, elle se propose parfois aussi comme une rencontre entre un professionnel, souvent ancré dans le champ du travail social ou de l'accompagnement psychologique, et les membres d'une famille en crise, en rupture, qui se déchirent, l'enfant en devenant souvent l'enjeu, quand ce n'est le prétexte. Le professionnel se met à l'écoute de cette histoire énoncée par chacun de manière singulière avec ses "distorsions", ses versions, auquel le fantasme n'est pas étranger. Par cette attention qu'il accorde à l'autre et à la parole qu'il déploie, il établit un certain lien en même temps qu'il est lui-même affecté par ce qu'il écoute et qui lui servira à construire cette lecture subjective dont il aura à rendre compte.

Mais au-delà du seul recueil d'éléments d'informations, on peut penser que la rencontre en elle-même peut parfois produire quelques effets, quelques réaménagements, quelque apaisement peut-être pour les personnes écoutées dans ce contexte.

Il nous est apparu que la meilleure manière de mettre au travail ces questions, était sans doute de proposer à votre écoute, quelques exposés de situations que nos collègues ont travaillés.

Mais préalablement, nous avons tenu à poser le cadre, celui des affaires familiales, souvent méconnu des travailleurs sociaux, lesquels sont généralement plus familiers de l'assistance éducative. Pour cela, nous avons demandé à Marie VALISSANT, magistrat, Vice-Présidente au TGI d'Angers et qui coordonne l'activité du service des affaires familiales, de venir nous en parler. Elle nous présentera donc cette fonction du JAF, dans ses particularités et dans le cadre juridique qui la fonde. Elle nous donnera également quelques éléments sur les mesures dites d'instruction qui sont à sa disposition, et plus particulièrement sur l'enquête sociale et son cadre juridique. Elle nous dira sans doute enfin dans quelle situation elle est amenée à ordonner de telles mesures et ce qu'elle en attend. Son exposé sera suivi d'un échange avec la salle.

Puis se succéderont les exposés de nos trois collègues - Isabelle METGE, Nelly DEBRUYNE KERVAZO et non pas Jean-Marc BEAUSSIER comme indiqué dans le programme, mais Malika VINET CARDON. Pour préparer cette journée, ils ont choisi chacun une situation familiale ayant fait l'objet d'une enquête sociale, qu'ils vous présenteront ici, en cherchant à en dégager les points essentiels et à en montrer le cheminement. Le dernier exposé, celui de Malika VINET CARDON, portera sur une mesure un peu particulière puisqu'elle n'a pas d'existence juridique en tant que telle. On l'appelle "mesure d'accompagnement". Elle vise le plus souvent à mettre au travail, une relation entre un parent et un enfant qui, à l'occasion ou après la séparation conjugale, se sera détériorée. Sans doute Madame VALISSANT dira-t-elle quelques mots de cette mesure "typiquement angevine", mais qui commence à essaimer dans quelques autres départements.

Chacun des exposés fera ensuite l'objet d'une discussion croisée avec nos deux discutants. D'abord Cécile LE GAC, magistrat, actuellement juge des tutelles à Poitiers, mais qui connaît bien le sujet pour avoir officier pendant plusieurs années à Angers en tant que Juge aux Affaires Familiales. Le second est bien connu des travailleurs sociaux angevins, au moins en sa qualité d'ancien directeur du CAMSP/CMPP de l'ASEA ; il s'agit de Pierre-André JULIÉ, psychiatre et psychanalyste, qui depuis plusieurs années, accompagne un groupe de cinq d'entre nous dans un travail de supervision.

Ces discussions croisées le seront également avec la salle dont nous attendons les réactions et les questions.

Avant de nous séparer, nous demanderons à Alain VOISINNE, psychanalyste, de se faire un certain écho de ce qu'il aura entendu au cours de cette journée, moins dans l'idée d'en faire une synthèse que d'en dégager quelques points saillants, quelques points de repères.

Je vous souhaite donc à tous une excellente journée. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je passe la parole à Thierry CHARTRIN, responsable du service innovations et développement à l'ARIFTS, qui va vous dire quelques mots de l'organisation de cette journée.

Alain THIERY,
le 11 octobre 2019